

II - CURÉS ET PRÊTRES DE NACQUEVILLE

1180 - 1901

<i>Thomas de Mortain - 1217</i>	<i>Georges Le Goubey - 1674-1677</i>
<i>Martre de Falaise - 1260</i>	<i>François Bazire - 1677-1709</i>
<i>Guillaume Martin - 1328-1340</i>	<i>Nicolas Noyon - 1710-1727</i>
<i>Robert-le-Sage - 1456</i>	<i>Jacques Le Febvre - 1727 - 1755</i>
<i>Jean Dijon - 1456-1490</i>	<i>Etienne Chauvin - 1755-1780</i>
<i>Lubin Marie - 1490-1501</i>	<i>François Fesnien - 1780-1787</i>
<i>Guillaume Le Métayer - 1501</i>	<i>Jacques de Melun - 1787-1792</i>
<i>Guillaume Le Verrier - 1501-1526</i>	<i>M. Jacques Le Portier - 1803-1817</i>
<i>Guillaume Basan - 1527</i>	<i>M. Hasley - 1817-1818</i>
<i>Guillaume Le Desrubey - 1538-1567</i>	<i>M. Mangon - 1819-1821</i>
<i>Thomas des Prays- 1567</i>	<i>M. Jean-Baptiste Mosqueron - 1822-1843</i>
<i>Simon Du val - 1590</i>	<i>M. François Launey - 1843-1887</i>
<i>Denys Raoul - 1590</i>	<i>M. Edmond Bézard - 1887-1901</i>
<i>Jean Trigan - 1623</i>	<i>M. Albert Hue - 1901...</i>
<i>Charles Trigan - 1654-1673</i>	

Les archives départementales et municipales, ainsi que le *Livre paroissial*, permettent de dresser une assez longue liste de curés et de prêtres ayant résidé à Nacqueville à des titres divers, et de donner sur chacun d'eux quelques détails. Ces détails ne sont pas toujours palpitants d'intérêt ; mais ils trouvent naturellement place dans une notice paroissiale.

Les curés de Nacqueville, avant la donation de Guillaume de l'Isle, sont totalement inconnus. Dans la chartre par laquelle Eude de Sottevast donne en pure aumône à l'Abbaye du Vœu l'église de Vasteville, Robert, prêtre de Nacqueville, figure au nombre des témoins (XII^e siècle). Fût-il un jour curé, au sens ordinaire du mot ? nous l'ignorons. Le premier curé connu est donc Thomas de Mortain.

Thomas de Mortain - 1217

Une chartre originale de Hugues de Morville, évêque de Coutances, en date de 1217, annonce qu'avec l'assentiment d'Odon, abbé de Notre-Dame-du-Vœu, il a conféré à Thomas de Mortain, son chapelain, la vicairie de Saint-Laurent-de-Nacqueville, c'est-à-dire la troisième gerbe avec l'autelage et tout ce qui appartient à ladite vicairie, excepté la moitié des terres données en aumône à l'église.

Martre de Falaise - 1260

Son nom figure dans un acte daté de 1260, d'autres disent de 1264, relatif à la chapelle Saint-Clair. Nous en parlons plus loin.

Guillaume Martin - 1328-1340

Il était curé en 1328. Des lettres de l'Official de Coutances au siège de Valognes, datées de cette année, font savoir qu'en sa présence, Guillaume Martin, curé de Nacqueville, et Geoffroi, curé d'Urville, ont déclaré qu'ils s'en rapporteraient à la décision de l'Abbé de Notre-Dame-du-Vœu «*sur l'attribution des dîmes des bleds croissants dans les courtils desdites paroisses, dîmes dont l'Abbé percevait les deux tiers, et lesdits curés l'autre tiers.*»

En 1340, d'après les lettres du même Official, Guillaume Martin consent à ce que l'Abbé et le Couvent de Notre-Dame-du-Vœu «*perçoivent les bleds croissants dans les jardins de ladite paroisse, et qu'il leur soit restitué ce qu'il en aurait indûment perçu.*»

On le voit, ce curé était fort accommodant. Combien de temps dirigea-t-il la paroisse ? Nous l'ignorons.

On peut même se demander si, pendant un siècle, la paroisse de Nacqueville ne fut pas privée de curé. En effet, une bulle de Benoît XIII, datée de 1406, dit que «*l'abbé de Cherbourg a représenté que les vicaires des églises susdites, unies à l'Abbaye, ne pouvaient qu'à grand'peine à cause des guerres et des mortalités, vivre et s'entretenir des fruits de leurs paroisses et supporter les charges.*» Et l'Abbé suppliait le Pape de lui accorder qu'au départ des vicaires de leurs bénéfices, les églises fussent à l'avenir desservies par les chanoines dudit monastère, avec l'agrément de l'évêque diocésain.

Dans cette bulle, il est question des paroisses de Sainte-Geneviève, Le Theil, Sideville et Les Pieux. Ce que le Pape accorda pour ces paroisses en 1406, il l'avait peut-être accordé depuis longtemps pour Nacqueville et les paroisses voisines, au cours de la guerre de cent ans, si désastreuse pour le pouvoir royal, pour le peuple et pour le clergé.

Quoi qu'il en soit, dans les chartes innombrables qui concernent l'Abbaye du Vœu et les paroisses de l'arrondissement de Cherbourg, nous n'avons relevé le nom d'aucun curé de Nacqueville, depuis 1340 jusqu'en 1456.

Robert-le-Sage - 1456

Une lettre des vicaires généraux de Coutances, datée du 26 Février 1456, nous apprend que Robert-le-Sage a résigné la cure de Nacqueville. Tout ce que nous savons de lui, c'est qu'il était chanoine de Coutances et chantre de l'église cathédrale de Bayeux. Chanoine de Coutances et chantre à Bayeux ! ce devait être un curé tel qu'on n'en reverra jamais à Nacqueville.

Jean Dijon - 1456-1490

Les vicaires généraux de Richard Olivier de Longueil, évêque de Coutances, confèrent, le 26 Février 1456, le bénéfice de Nacqueville, vacant par la résignation du curé précédent, à Jean Dijon, sur la présentation des Abbé et Couvent de Cherbourg. Le 2 Mars suivant, Jean Dijon fut installé par Thomas Cauvin, lieutenant du doyen de la Hague.

Le 27 Septembre 1490, Jean Dijon résigna la cure de Nacqueville. Il devint chapelain de Saint-Etienne, dans le monastère des Moniales de Saint-Laurent-de-Cordillon, diocèse de Bayeux, remplaçant Lubin Marie, qui fut nommé curé de Nacqueville.

Lubin Marie - 1490-1501

La cure lui fut conférée le 19 Novembre 1490. En 1497, d'accord avec les religieux du Vœu, il fit un procès au curé d'Urville, dont les agissements étaient devenus intolérables. Citons le mémoire : *«Aux religieux, abbé et couvent de Notre-Dame-du-Vœu, près Chierbourg, et au curé de Naqueville compétent et appartiennent toutes les dixmes des blays et limages croissans en la paroisse et en terreur de Naqueville et mesmes sur aucuns fieux et terres qui s'estendent en la paroisse d'Urville ; que, ce nonobstant, Guillaume Sorin, curé d'Urville, et Jehan de Surtainville, fils Robin, soy disant ou portant fermier, ou procureur du prieur de Vauville, ont, en l'an et aoust du derrain passé qui estait l'an 96, dessaisy lesdits religieux et curé de Naqueville de grant nombre de guerbes en et sur plusieurs pièces de terre ; pour laquelle cause, lesdits religieux et curé de Naqueville ont obtenu lettres ou brefs de nouvelle dessaisine dont les exploits ont été faiz par Nicolas Dyenis, sergent, tant en signification, adjournement, veue et ostencion de lieux que séquestre, lequel séquestre a été baillé par ledit sergent à gens solvables et suffisans pour en répondre, c'est assavoir : Roulland Nicolle, et Pierre Tesson, escuier ; nonobstant le séquestre, le curé d'Urville a prins et emporté toutes les dixmes des blays qui ont esté croissant sur lesdites terres et fieux dessus ditz ; les religieux et le curé de Naqueville demandent qu'il soit fait à ce sujet information.»*

Quel fut le résultat du procès ? nous l'ignorons. Les deux curés moururent la même année, Guillaume Sorin, le 17 Mars, et Lubin Marie le 23 Août 1501.

Guillaume Le Métayer - 1501

Présenté par les Abbé et Couvent de Notre-Dame-du-Vœu, Guillaume Le Métayer venait d'obtenir, en vertu de lettres apostoliques expédiées en cour de Rome, la collation et la possession de l'église de Nacqueville, quand il mourut à une date antérieure au 15 octobre 1501.

Guillaume Le Verrier - 1501-1526

Le 15 Octobre 1501, le bénéfice de Nacqueville vacant par la mort de Lubin Marie, et devenu libre par celle de Guillaume Le Métayer, fut conféré à Guillaume Le Verrier, clerc, présenté par les Abbé et Couvent de Cherbourg.

Il dirigea la paroisse pendant vingt-cinq ans ; il eut sans doute pour collaborateur un prêtre nommé Nicolle Hue, dont le nom figure dans l'un de nos plus anciens contrats. Citons ce contrat : «A tous ceulx qui ces lectres verront ou orront, Yves Lemercier, escuier, garde des sceaulx des obligations de la Viconté de Valloignes pour le Roy, nostre sire, salut. Savoir faisons que, par devant Thomas Anquetil et Jehan Guiffart, tabellions à Chierbourg, jurez commis et establis pour le Roy nostre dict seigneur, fut présent Ricart Hue, de Nacqueville, soy disant héritier et exécuteur de deffunct messire Nicolle Hue, prebstre en son vivant, son frère, qui, de son bon grey, quicta et déloissa affin d'éritage, pour lui et pour ses hoirs, au trésor dudict lieu de Nacqueville, en l'augmentacion et à l'usage d'icelui, ung camp de terre assis en ladicte paroisse de Nacqueville, entrans de la petite platière, tel qu'il se comporte, jouxte le chemin du Roy, d'ung costé, et ledict Ricart Hue d'austre costé, butant sur les hoirs Briant, Basan des butz. Et fut ce fait en ensuivant au don et promesse que ledict Ricart Hue disait que ledict deffunct son frère en avait fait audict trésor à sa derraine volenté, d'icelui camp de terre, et que ledict deffunct lui avait enchargié de le baillier et déloissier audict trésor en pur don et osmonne, et pour et affin qu'il fut mys et inhumé en ladicte église de Nacqueville, et pour et affin que ledict Ricart Hue demeure quicte vers ledict trésor de la sépulture et enterrement dudict prebstre, et partant ledict Ricart Hue promist et s'obliga icelui camp de terre garantis, de livrer et deffendre, mectre au cler et au délivre, vers et contre tous, et tenir quicte de toutes rentes, services et acquis quelconques, audict trésor et à l'usage d'icelui, en obligant à ce icelui Ricart Hue, soy, ses hoirs et tous les biens, meubles et héritages présens et avenir. A ce présent, Jehan Nicolle, trésorier d'icelle église qui prinst et accepta icelui don agréablement pour et en nom dudict trésor, et pour et à la fin dessus déclarée. En témoing de ce, ces lectres sont scellées desdicts sceaulx sauf aultry droict. Ce fut fait et passé audict lieu de Nacqueville en la présence de Thomas Grindel et Germain Espailart le xviii^e jour de juillet, l'an de grâce mil cinq cent dix-sept.

Anquetil, Guiffart

Guillaume Basan - 1527

Le 12 Septembre 1526, la cure était déclarée vacante par la mort de Guillaume Le Verrier. Le même jour, l'Abbé et le Couvent du Vœu présentaient à l'agrément de l'évêque de Coutances, Guillaume Basan, clerc, «*honneste jeune homme*». La cure lui fut conférée le 28 Janvier 1527, dans la personne de M. Gautier Basan, son procureur.

Combien de temps la garda-t-il ? nous l'ignorons.

Guillaume Le Desrubey - 1538-1567

Son nom est cité dans un contrat passé en 1538 devant J. Guiffart et J. Levallois, tabellions à Cherbourg, contrat par lequel Thomas Dijon donne au trésor de Nacqueville «le clos de l'Omosne». Il mourut en 1567, et eut pour successeur Thomas des Prays.

Thomas des Prays- 1567

On ne connaît que la date de sa nomination.

Simon Du val - 1590

Nous savons seulement qu'il résigna la cure, probablement vers la fin de l'année 1590.

Denys Raoul - 1590

Originaire de Nacqueville, il avait reçu le sous-diaconat, le 8 Décembre 1582, des mains de l'évêque de Séez. Il fut ordonné diacre à Coutances le 5 Mars 1583, par Philippe Troussey, évêque de Porphyre, suffragant de l'évêque de Coutances, Abbé commendataire de Saint-Nicolas-de-Blanchelande. Il était prêtre lorsque l'église de Nacqueville, vacante par la résignation de Simon Duval, lui fut conférée vers le 6 Décembre 1590 par Nicolas de Briroy, vicaire général. Le siège de Coutances était alors vacant.

Raoul était encore curé en 1608, puisque, le 7 Septembre de cette année, il reconnaît une redevance, relativement «au clos de l'Osmosne».

En même temps résident à Nacqueville plusieurs prêtres : Guillaume Mahieu, trésorier de l'église ; Jean Scelle et Pierre Piard.

En 1609, procédure est exercée par le procureur du Roi contre les religieux de Cherbourg pour les forcer à réparer le chœur de l'église, en leur qualité de patrons.

Jean Trigan - 1623

La liste du Synode pascal du 27 Avril 1623 nous apprend que la paroisse de Nacqueville est en déport, et que Jean Trigan est nommé curé. Le dernier titulaire avait donc disparu depuis moins d'une année. Le déport, en effet, était le droit qu'avaient certains évêques de prendre la première année de revenu des églises paroissiales qui vauaient par mort, en dédommagement du soin qui leur incombait d'y faire célébrer l'Office divin.

Ce dernier titulaire était-il Denys Raoul ?

Jean Trigan figure sur la liste du Synode du 10 Avril 1646, mais avec cette mention «qu'il était excusé par le curé de Branville à cause de son vieil âge.»

Il est encore curé en 1649, d'après le testament de Guillaume Mahieu, qui donne à l'église de Nacqueville le clos Michaux et un clos de Belfontaine, pour fondation d'un obit ; plus tous ses ornements d'église, et 600 livres tournois à distribuer aux pauvres d'Urville, Nacqueville et Querqueville. Témoins : Jean Trigan, curé, Jean Raoul, Jacques Leroy, Jean Lebourgeois, Jean Fleury, prêtres de Nacqueville.

Charles Trigan - 1654-1673

Il est curé de Nacqueville en 1654, dit *Le Livre Paroissial*. Nous n'avons pu contrôler cette assertion. Était-ce le frère ou le neveu de Jean Trigan ?

Par mandement d'Eustache de Lesseville, évêque de Coutances, donné à Pontoise en date du 1^{er} Juillet 1665, il fut ordonné à tous les ecclésiastiques séculiers et réguliers, même à ceux qui l'avaient déjà fait, de signer le Formulaire contre les cinq propositions condamnées par les constitutions d'Innocent X, le 31 Mai 1653, et d'Alexandre VII, le 15 Octobre 1656. Or, au nombre des signataires, en 1665, figure Charles Trigan, curé de Nacqueville.

Le 27 Avril 1673, par un testament fait devant Jacques Leberger et Pierre Fleury, tabellions royaux au baillage et vicomte de Saint-Sauveur-le-Vicomte, il donne au curé, aux prêtres et au trésorier une rente de 16 livres, 13 sols, 6 deniers, pour la fondation de la confrérie de la Sainte-Trinité et services religieux. Le 19 Novembre 1674, le sieur Jacques Trigan, son frère et héritier, reconnaît le testament.

Le 4 Mai 1673, la cure était déclarée vacante par la mort de Charles Trigan.

Jean, Charles et Jacques Trigan appartenaient à l'une des plus anciennes familles de Nacqueville. Aussi ne faut-il pas s'étonner d'y trouver un petit village appelé la Trigannerie.

Prêtres présents dans la paroisse à cette époque : Jean Raoult et Thomas Grisel.

Georges Le Goubey - 1674-1677

Le 4 Mai 1673, Abraham Basire, vicaire général de Loménie de Brienne, confère le bénéfice de Nacqueville à François Basire ; mais cette collation fut écartée pour être reproduite plus tard. Ce fut Georges Le Goubey qui fut pourvu de la cure, à une date que nous ne pouvons préciser. Sur la liste du Synode pascal du 8 Mai 1674, Georges Le Goubey est inscrit avec le titre de curé de Nacqueville. Le 4 Février 1677, la cure était déclarée vacante par sa mort.

François Bazire - 1677-1709

En 1671, il y eut un accord entre Alexandre Guillaume Le Jay, Abbé commendataire de Notre-Dame-du-Vœu, d'une part, et Maître François Bazire, prêtre, bachelier de la Sorbonne de Paris, et gradué nommé sur icelle abbaye, d'autre part. L'Abbé promettait de payer audit sieur Bazire 72 livres par an, à la condition qu'il enseignerait à frère Alexandre Chaudet et autres novices la langue latine et le chant, trois jours par semaine,

Le 4 Février 1677, sur la présentation des chanoines réguliers de l'Abbaye de Notre-Dame-du-Vœu, Pierre de Blanger, vicaire général, confère l'église Saint-Laurent de Nacqueville à François Bazire, «prêtre du diocèse, capable, catholique orthodoxe, suffisant et idoine, comme étant gradué nommé sur l'Abbaye du Vœu, dûment qualifié et insinué.» Le 13 Mars suivant, la même collation fut renouvelée à François Bazire, présenté cette seconde fois par Alexandre Guillaume Le Jay, abbé de Notre-Dame-du-Vœu, évêque de Cahors.

Malgré ces deux présentations, l'une et l'autre suivies de collation, il s'en fit encore deux autres, sorties de l'Abbaye elle-même. Nicolas Rafin, prieur, présenta Guillaume Le Cartel, prêtre du diocèse, auquel le vicaire général, Pierre de Blanger, accorda, le 13 Juillet 1677, acte de collation, mais seulement pour la conservation de son droit et non autrement, «attendu que le poste était rempli, *quia locus plenus est*». Quelques jours après, le 28 Juillet, trois religieux profès, frères Jacques de la Joye, Antoine de la Fontaine et Etienne Bouillon, présentèrent au vicaire général un nouveau

candidat, Charles Henry, prêtre du diocèse, qui reçut du même vicaire général collation du bénéfice, mais encore et pour la même raison à la conservation de son droit seulement.

De ce conflit de présentations, on peut conclure premièrement qu'il y avait alors abondance de candidats à la cure de Nacqueville, et deuxièmement que l'Abbaye du Vœu, à l'époque de Guillaume Le Jay, était dans un état voisin de l'anarchie.

Quoi qu'il en soit, François Bazire fut maintenu dans ses droits et resta curé de Saint-Laurent de Nacqueville pendant trente-deux ans, avec le titre de doyen de la Hague.

Le 23 Juillet 1679, Hache de La Motte, chanoine de Coutances, archidiacre du Cotentin, fait la visite de l'église de Nacqueville. D'après le procès-verbal, l'archidiacre ordonne aux trésoriers qui n'ont pas rendu leur compte de le rendre, sous peine d'amende, et même de privation des sacrements. Il déclare que, si la clôture du cimetière n'est pas achevée à Pâques prochain, le cimetière sera interdit. Tous les paroissiens ont rempli le devoir pascal, excepté Louis Patrix, Thomas Le Roy et sa famille, Noël Langlois dit Surcin et sa famille, Guillaume Sanson et sa famille, à tous lesquels l'archidiacre enjoint de satisfaire le jour de l'Assomption, sous peine d'excommunication.

Le 22 Juillet 1702, la visite de l'église est faite par Blouet de Camilly, archidiacre du Cotentin, vicaire général. Constatant que le cimetière est un peu dépouillé par les «bercaux», l'archidiacre défend d'y en mettre ; sinon, ils seront saisis, mis «au parc», et bannis au profit du Trésor. Chœur fort beau, mais manque de contretable. La sacristie est achevée et sera bientôt pavée. Ordre au trésorier de recouvrir la tour et de nettoyer les vitres rouillées. Averti que le custos n'est pas payé de trois sols par feu suivant son règlement, l'archidiacre ordonne de le payer exactement à l'avenir. Seront exécutés les ordres du Roy, de Monseigneur de Coutances et du sieur archidiacre, touchant les catéchismes, les cabaretiers, le bon ordre des processions, les petits enfants qu'on apporte à l'église, où ils troublent le service divin, les causeries aux portes de l'église, les chiens qu'on y amène, la lecture d'un chapitre des statuts chaque mois au prône de la messe.

La liste du Synode du 29 Avril 1710 signale que le bénéfice de Nacqueville est en déport et que Nicolas Noyon en est pourvu. Ce fut donc moins d'une année avant cette date que François Bazire résigna la cure. Mais il resta dans la paroisse, avec le titre de doyen de la Hague, comme le prouvent les procès-verbaux des visites de 1714 et de 1716. Un catalogue des membres défunts de la Conférence ecclésiastique de Cherbourg, dont François Bazire faisait partie, assigne à son décès la date de 1718. Il ne fut pas inhumé dans le cimetière de Nacqueville.

François Bazire méritait sans doute les éloges qui lui furent décernés, au moment de sa nomination à la cure de Nacqueville. Mais il fut très mauvais administrateur. Il gaspilla les deniers du trésor paroissial, perdit des titres de rente, et fut obligé de donner sa démission.

Son successeur, Nicolas Noyon, et le trésorier, Charles Bovy-Lavallée, lui intentèrent un procès relaté dans les archives communales. Par une sentence rendue au baillage de Valognes, François Bazire fut condamné : 1) à réparer les torts faits au trésor par sa mauvaise administration ; 2) à payer le montant des rentes dont il avait égaré les titres. Ce qui fut fait. C'est alors probablement que François Bazire quitta Nacqueville pour ne plus y revenir.

Nicolas Noyon - 1710-1727

Vicaire à Querqueville de 1705 À 1708, il succéda à François Bazire au commencement de l'année 1710. Prêtre distingué, très actif, bon administrateur, il fit beaucoup de bien dans la paroisse pendant dix-sept ans.

Il eut successivement pour vicaires François Lebréquier et Jacques Leroux.

Un inventaire dressé par lui en 1720 nous apprend que les revenus de l'église s'élevaient alors à la somme de 46 livres et 14 sols de rente, plus seize boisseaux de froment et une poule.

Il nous reste les procès-verbaux de huit visites faites à Nacqueville à l'époque de ce curé. Nous citerons seulement le premier et le dernier.

Visite du 27 Juillet 1714 par Julien de Laillier, Docteur en Sorbonne, official de Valognes, archidiacre du Cotentin : *«Cimetière en bon état. Chœur assez propre. La nef couverte de suie verte a besoin d'être blanchie Le s^r curé promet qu'après avoir fait des vitres pour rendre l'église plus claire, on fera blanchir. La chapelle est bien découverte, ordre à ceux qui y sont obligés de la faire recouvrir. Ordre de rendre 7 ou 8 comptes en retard pour les besoins de l'église. Le s^r curé dit qu'il y a environ 40 personnes qui n'ont pas rempli le devoir pascal : il faudra les exhorter à leur devoir ; s'ils le négligent ils seront nommés au prône, suivant l'usage ; et, en cas d'opiniâtreté, avis sera donné au s^r Promoteur de l'officialité, afin de procéder contre eux par les voies canoniques, même par la voie de l'excommunication, si le cas y échet. Catéchismes et prênes réguliers.»*

Visite du 11 octobre 1726, par Antoine Pâté, curé de Cherbourg et doyen de la Hague, de 1687 à 1728, l'un des plus célèbres curés de cette ville, où son souvenir est demeuré en vénération, délégué par l'Archidiacre : *«Le s^r Visiteur trouvant le cimetière dépouillé par bercaux mis par des particuliers, ordonne au trésorier et custos de les faire mettre au parc et de faire payer trois sols par pièce de bercaux au profit de l'église ; il défend de continuer cette profanation sous peine d'interdiction du cimetière. Ordre de réparer deux ou trois endroits aux fossés du cimetière, de réparer la couverture de la nef très endommagée par la tempête, ainsi que les vitres du chœur brisées. Enjoint au trésorier, pour conserver les eaux baptismales avec décence, de mettre en ordre les fonts qui sont sans clef et sans couverture tant de plomb que de bois. Nicolas et Barthélémy Bourget, trésoriers, ont nommé pour leur successeur Jean Chuquet, qui commencera comme du jour Saint-Michel dernier et fera rendre 5 comptes. Le s^r Curé dit que 15 à 20 n'ont pas satisfait au devoir pascal, auxquels le s^r Visiteur enjoint de satisfaire à Toussaint, au plus tard à Noël »,*

Sur les conseils de M. Noyon, deux sœurs, Adrienne et Charlotte Leroy, firent une donation de 30 livres de rente, pour subvenir aux besoins d'une maîtresse d'école, ou, à défaut, pour habiller les pauvres de Nacqueville et d'Urville. Le document est un peu long. Nous pensons toutefois que la lecture n'en sera pas dépourvue d'intérêt. *«Par devant les notaires royaux pourvus par Sa Majesté au siège de Cherbourg et dépendant, soussignés, le 19 mai 1724, à Cherbourg, furent présentes Adrienne Leroy, veuve de Jean Renault, et Charlotte Leroy, sa sœur, bourgeoises de Cherbourg et y demeurant, lesquelles ont par le présent fondé à perpétuité une école pour les pauvres filles des paroisses de Nacqueville et Urville, où il sera nommé par les sieurs curés, de l'avis et du consentement du seigneur des dites paroisses, une pieuse maîtresse d'école pour apprendre à lire et écrire, et à prier Dieu dévotement aux dites pauvres filles.*

Sera le lieu de ladite école établi dans la paroisse de Nacqueville à l'endroit le plus commode pour les dites deux paroisses. Sera tenue la maîtresse de ladite école de faire prier Dieu à ses écolières tous les matins de chaque jour, ainsi que tous les soirs, avant que de les renvoyer chez elles ; et elle leur fera dire un De Profundis à la fin des dites prières, tant le matin que le soir, pour le repos des âmes des dites Leroy. Tenue de faire deux ou trois fois la semaine à perpétuité le catéchisme aux dites pauvres filles, pour les instruire des principaux mystères de notre religion, et

leur apprendre surtout à entendre la sainte Messe dévotement, comme le trouveront à propos les dits curés. Sera en outre tenue la ditte maîtresse d'écolle de conduire ses écolières le premier jeudi de chaque mois à l'église du dit lieu de Nacqueville, pour y entendre la sainte Messe, pourvu cependant que le temps soit favorable, et les exhorter à prier Dieu pour les âmes les plus abandonnées détenues dans le Purgatoire. Sera enfin obligée la ditte maîtresse d'école de faire une pieuse lecture tous les jours de dimanche et de fêtes, soit dans la maison où elle demeurera, ou à quelqu'autre endroit proche de la ditte église, aux femmes et filles qui voudront y aller; et en cas où les dits sieurs curés s'aperçoivent que les maîtresses de la ditte école se relâchent et qu'elles ne fussent pas de bonne conduite, vie et mœurs, ils pourront de l'avis du dit seigneur, les changer et en mettre d'autres à leur place, bien entendu qu'il n'y en aura qu'une à la fois, et qu'elle soit une fille âgée au moins de vingt-cinq ans, et si elle voulait se marier, elle serait privée de la ditte maîtrise, n'entendant les dittes Leroy que les maîtresses de la ditte école seront mariées; et en cas que les dits sieurs curés fussent partagés pour la nomination de la ditte maîtresse d'école, le dit seigneur donnant son avis sera suivi pour les débarrer; parce que, si, dans la suite, il y avait deux seigneurs dans les dittes paroisses, n'y en ayant à présent qu'un, on prendrait l'avis du seigneur de Nacqueville. Laquelle école sera établie et commencée tôt après la mort de la dernière décédée des dittes Leroy, lesquelles veulent et souhaitent qu'au commencement du dit établissement Marie-Anne Maze, fille de feu Jacques Maze, notaire royal en ce lieu, soit reçue et établie maîtresse de la ditte école, en cas qu'elle le veuille, préférablement à toutes autres; et après son décès, seront les maîtresses établies successivement et nommées par les dits sieurs curés de l'avis et du consentement du dit seigneur, comme dit est. Et, pour cet effet, les dittes Leroy ont solidairement donné et donnent par donation entre vifs finales et irrévocables pour elles et leurs héritiers, le nombre et somme de trente livres de rente foncière non raquitable à prendre et avoir par chacun an à commencer à courir du décès des dittes Leroy sur un ténement de ménages et héritages appelés vulgairement le ténement du moulin Maius appartenant aux dittes Leroy, situé sur les dittes paroisses de Nacqueville et d'Urville, qui se consiste en maisons, prairies, jardins plantés à pommiers et terres labourables, appelées les dittes terres labourables les clos du Viguier, lequel ténement y demeure à présent affecté et hipotéqué, un seul pied prenable pour l'autre et un seul pour le tout sans division ni ordre de discussion, à l'exception d'une pièce de terre nommée la «Fosse Perrine» qui sera exempte des dites trente livres de rente foncière, premier arrérage et paiement échéant du dit jour du décès de la dernière décédée des dites Le Roy en un an et de l'an après et à perpétuité. De laquelle rente la maîtresse de la ditte école se fera payer vertu du présent sur les possédants du dit ténement, solidairement après le décès des dittes Leroy; et en cas que la ditte école ne fût point tenue par manque de maîtresses d'écolle ou d'écolières, même par autres cas prévus ou imprévus, les dittes Le Roy veulent et entendent et souhaitent que les dites trente livres de rente foncière vertissent par chaque an à acheter de grosse toile pour vêtir les pauvres des dittes paroisses de Nacqueville et d'Urville, dont moitié pour ceux de Nacqueville et moitié pour ceux d'Urville, lequel achat de la ditte toile ainsi que la distribution d'icelle, seront faites par les dits curés de l'avis du dit seigneur et de deux principaux paroissiens taillables de chacune des deux paroisses...»

A défaut d'élégance littéraire, on trouve dans ce document des idées fort justes sur l'éducation de l'enfance, Enseigner à lire et à écrire, donner à l'enfant les notions élémentaires de la grammaire française, de l'arithmétique et de l'histoire, lui inspirer l'amour du devoir chrétiennement accompli, agir de concert avec les parents et le prêtre, tel paraît bien être le rôle du maître et de la maîtresse d'école. Ce n'est pas ainsi que ce rôle est compris aujourd'hui d'un bout de la France à l'autre. On ne voit guère ce que la société y gagne, on voit très bien ce qu'elle y perd.

L'école ne fut pas établie. La rente fondée par Adrienne et Charlotte Le Roy existe toujours; mais elle n'est distribuée aux pauvres ni par le curé de Nacqueville, ni par celui d'Urville. Mépriser la volonté formelle des donateurs, ce n'est certainement pas encourager les donations.

M. Noyon mourut le 21 Mars 1727, et fut inhumé le lendemain. «Le 22 Mars 1727 a été inhumé dans le cimetière, proche la croix, par discrète et vénérable personne, Messire Antoine Pâté, prêtre, curé de Cherbourg, doyen de la Hague, M. Nicolas Noyon, prêtre, curé de ce lieu, âgé de 50 ans,

décédé hier, après avoir reçu les saints sacrements de l'Eglise, présence de François Lebréquier, prêtre, et Thomas Moulin, prêtre. Aujourd'hui encore on peut lire l'inscription gravée sur la pierre tombale :

Qui vivens
Jacuit Infirmus
Peccator Hic
Jacet Mortuus
De Praecator
Expectans
Resurrectionem
Vitar in Christo
Jesu, Nicolaus
Noyon, Hujus
Ecclesiae
Pastor qui obiit
An, domini 1727
Die 21 martis Aeta
tis 50

Jacques Le Febvre - 1727-1755

Le 26 Mars 1727, M^{gr} Léonor Gouyon de Matignon confère la cure à Jacques Le Febvre, présenté par Mathieu Cresté, ancien curé de Tollevast, prieur de l'Hôtel-Dieu de Cherbourg, vicaire général de M. Etienne Valat, chanoine d'Aleth, abbé commendataire de Notre-Dame-du-Vœu.

Le 15 Juillet 1750, la visite de l'église est faite par Ch. de Montaing, curé de Bricquebec, vicaire général, archidiacre du Cotentin. *«Malgré les soins du sieur curé, dit le procès-verbal, et les libéralités du sieur des Marets, il y a beaucoup à faire dans l'église ; dans la nef, murs à blanchir, pavé à relever, contretable des autels à réparer ; dans le chœur, mur du côté de l'Epître à reblanchir, pavé à relever ; le sieur curé promet de continuer son zèle pour la maison de Dieu. Guillaume Parmentier, trésorier en charge, nomme, pour lui succéder, Denis Quoniam. Deux personnes n'ont pas accompli leur devoir pascal, à l'égard desquelles le sieur curé emploiera bonnes remontrances».*

La visite du 6 Août 1753 fut faite par Jacques Lefèvre Duquesnoy, docteur de Sorbonne, abbé de Saint-Sauveur-le-Vicomte, vicaire général, archidiacre du Cotentin. Le procès-verbal ne manque pas d'intérêt. *«Outre les sieurs curé, vicaire, prêtres, trésoriers, custos et autres toujours appelés aux visites archidiaconales, assistaient à celle de 1753 : Noble homme messire Jean-Hervé Mangon, seigneur et patron de Nacqueville, et noble homme messire Charles Sallot, seigneur et patron de Jobourg.*

L'archidiacre enjoint de réparer la clôture du cimetière, du côté du Midi, sous peine d'interdiction du cimetière, de mettre un tapis sur le lutrin, d'acheter un antiphonaire, de rendre six comptes en retard sous peine de six livres d'amende pour les comptables, au profit de l'église ; de dresser un inventaire des titres du trésor, et de lire quelquefois au prône l'Edit de Henri II concernant les personnes du sexe. L'intérieur de l'église bien tenu ; on a mis une couverture aux fonts. Les confessionnaux sont raccommodés et l'on a mis des tapis sur les autels. Les bancelles sont uniformes, mais il est besoin de leur faire un plancher, faute de quoi la nef sera interdite à la prochaine visite. Le graduel est conforme au nouveau bréviaire. Ornaments très beaux. Vases et linges suffisants. Registres en règle. Maître Autel en fort bon état. Prével, trésorier, nomme pour successeur Pierre Grisel. Le Bourgeois est continué custos».

Jacques Le Febvre était originaire de la paroisse de Binville. Son frère, Jean-Baptiste, également prêtre, exerça parfois le saint ministère à Nacqueville ; il mourut dans sa paroisse natale, mais voulut être inhumé dans le cimetière de Nacqueville (22 Décembre 1737).

Les autres prêtres qui prêtèrent leur concours à Jacques Le Febvre, plus ou moins longtemps, depuis 1727 à 1755, sont : Thomas Moulin, qui devint vicaire à Urville ; François Lebréquier ; Hyacinthe Adam ; Marc-Antoine Poullain ; Félix Le Mière ; Charles Defontaine ; Louis Leconte ; Bon Hébert ; Nicolas Beuve ; Nicolas Falaize ; Jean Le Maistre ; François Millet.

Jacques Le Febvre mourut le 16 Janvier 1755 et fut inhumé le même jour, «proche la Croix, du côté du midi, suivant qu'il l'avait désiré, après avoir reçu les sacrements de l'Eglise, présence de messire François Millet, desservant cette paroisse, de Thomas Moulin, prêtre d'Urville ; Lepetit, curé d'Urville.»

Etienne Chauvin - 1755-1780

Pendant un an, François Millet desservit la paroisse. La cure fut conférée à Etienne Chauvin vers la fin de 1755. Le premier acte signé par lui est daté du 3 janvier 1756.

Originaire de Tréauville, Etienne Chauvin eut pour vicaire son frère, Charles Chauvin, qui, en 1768, devint curé de Sideville.

En 1756, éclate la guerre de Sept ans, si désastreuse pour la France. Indépendamment de leurs expéditions lointaines, en Amérique, en Asie et en Afrique, les Anglais tentèrent trois descentes sur les côtes de France. Leur but était moins d'y faire des conquêtes que de tenir en échec des forces qu'on eût pu envoyer sur les champs de bataille de l'Allemagne. La première de ces descentes eut lieu à Saint-Malo, la troisième à Saint-Brieuc. La seconde se fit à Cherbourg, qui fut pris le 8 Août 1758. Un violent combat avait eu lieu la veille sur la plage de Nacqueville.

A ce sujet, Etienne Chauvin a laissé quelques lignes que nous citons textuellement.

«Le jeudi 10 août, Marin Bosvy, âgé de cinquante-six ans environ, qui, dans la descente des Anglais, qui s'est faite le 7 du présent mois, entre Urville et notre paroisse, a eu une frayeur des bombes qui tombaient auprès de lui qui lui a tourné le sang, et l'a mis dans un état où il n'a pu se confesser, mais qui s'était acquitté de son devoir pascal, a été inhumé dans le cimetière de ce lieu.- Le 11 août, après que les Anglais se sont retirés de notre paroisse, pour entrer dans la ville de Cherbourg, nous avons fait la visite des morts et blessés sur la côte de notre paroisse, où nous avons trouvé d'abord un officier du régiment de Lovion qui avait la tête écrasée d'une bombe, que nous avons ensablé quelques pas plus loin, à l'endroit que l'on nomme «la Quirière». En avons trouvé deux autres, dont l'un blessé mortellement à la cuisse droite par un boulet qui lui avait passé à travers, qui nous a déclaré se nommer Louis-Joseph Colassin, de la paroisse de Fleurette, comté de Namur, proche Philippeville, âgé de 23 ans, simple soldat du régiment de Lovion, qui s'est déclaré bon catholique. Nous l'avons confessé, et lui avons administré le sacrement de l'Extrême-Onction sur la place, et nous a déclaré en outre que le mort qui était proche de lui s'appelait Jean Claude «de pions» (?) du même régiment, âgé d'environ vingt-six ans, tué du même boulet qui l'avait blessé, et qu'il avait une femme et des enfants. Le dit Colassin était mort quelques moments après. Le lendemain 12, les ayant trouvés gangrenés et hors d'état de remuer, nous les avons enterrés sur la place.»

Il est probable que ce bon curé eut aussi quelque frayeur des bombes et que, dans sa frayeur, il ne songea pas à soigner son style.

Nous aurons tout dit sur Etienne Chauvin, quand nous aurons cité le procès-verbal de la visite archi-diaconale faite le 22 septembre 1761. par Jean-François de Hennot de Théville, docteur de Sorbonne, vicaire général, archidiacre du Cotentin. *«Cimetière bien fermé et bien conservé. - Extérieur de l'église en bon état, sauf la sacristie ; à ce sujet, nécessaire aux paroissiens de s'assembler, à la demande du s^r curé, pour aviser à une réparation, soit en relevant le mur, soit en mettant des pilastres comme appui ; de plus, le plafond menace ruine ; nécessaire de le relever, sous peine d'interdiction à la prochaine visite. Le chœur est beau et bien décoré, ainsi que la nef. - L'église est assez pourvue de vases sacrés, linges, ornements et livres - Registres en règle. - Saintes Huiles renouvelées. - Le sieur curé travaille à faire rendre cinq comptes aux anciens trésoriers, à qui l'Archidiacre enjoint de satisfaire, afin de les lui présenter à la prochaine visite apurés et affinés par le sieur curé et le général de la paroisse. - On a élu pour trésorier pour Saint-Michel prochain, Jean-François Bosvy, dit des Carrots.»*

- *«Le mardi 2 février audit an (1780) a été inhumé dans le cimetière de ce lieu, par monsieur le curé de Cherbourg soussigné, le corps de Messire Etienne Chauvin, prêtre et curé de cette paroisse, âgé d'environ soixante-trois ans, muni des sacrements de l'Eglise ; ladite inhumation faite en présence des soussignés : Levacher, curé de Cherbourg ; Brostin, curé de Querqueville ; Lucas, curé d'Urville ;*

Belin, curé de Vasteville ; Piquot, vicaire d'Urville ; Fleury, vicaire de Nacqueville ; Ravenel, diacre ; Damourette, acolyte.»

François Fesnien - 1780-1787

Né à Geffosses, canton de Lessay, il fut nommé curé de Nacqueville vers la fin de l'année 1780. Le premier acte signé par lui est daté du 26 janvier 1781. Il eut successivement pour vicaires : MM. Bretot, Cauvin et Michel.

Le presbytère tombait alors en ruines. Sur la requête du curé, Charles de Beaulieu, commissaire subdélégué de l'intendance de Caen au département de Valognes, fit vérifier l'état des lieux par un expert. Celui-ci constata que la dépense des réparations équivaldrait à une reconstruction. Le presbytère fut donc reconstruit en 1783. Le devis estimatif est extrêmement détaillé. La dépense prévue est 5 260 livres pour les paroissiens de Nacqueville, et de 890 livres pour les héritiers de l'ancien curé, Etienne Chauvin ; au total 6 150 livres.

C'était une lourde charge qui incombait à une petite paroisse telle que Nacqueville. Malgré tout, on fit bien les choses. Le curé travaillait pour lui et pour ses successeurs, et les paroissiens pour ceux qui hériteraient de leur nom et de leur Foi. On était loin de penser qu'un jour viendrait où des législateurs français obligerait le curé à payer le loyer du presbytère, sous peine d'en être chassé. Même à la veille de la Révolution, personne n'avait l'idée de cet odieux brigandage, d'autant plus odieux qu'il affecte les formes de la légalité.

François Fesnien, compatriote du curé actuel, n'habita pas longtemps le nouveau presbytère. Il mourut le 14 Mars 1787, et fut inhumé dans le cimetière de Nacqueville, en présence de MM. Levacher, curé de Cherbourg ; Lechevallier, curé d'Equeurdreville ; Frigout, curé d'Omonville ; Mulo, curé de Querqueville ; Obey, curé de Tonneville ; Lucas, curé d'Urville.

Le 5 Avril 1787, la cure étant vacante par la mort de François Fesnien, elle fut conférée par Gabriel Valesque, vicaire général, à Charles Vaultier, curé du Rozel. Cette collation demeura sans effet. Charles Vaultier resta curé du Rozel et la même année, Jacques de Melun devint curé de Nacqueville.

Jacques de Melun - 1787-1792

Nous parlons de lui dans le chapitre suivant.

M. Jacques Le Portier - 1803-1817

M. Jacques Le Portier était vicaire de Nacqueville pendant la Révolution. Il fut nommé curé en 1803.

Prêtre d'un caractère doux et affable, il aimait ses paroissiens et en était aimé. Il eut à réparer bien des ruines. L'église offrait un aspect désolant. Mais tout le monde se mit à l'œuvre, avec la joie qu'on éprouve, quand un long et douloureux cauchemar s'est évanoui. Chaque famille rétablit son banc, et contribua généreusement à l'achat des meubles et ornements indispensables.

On peut d'ailleurs ajouter dès maintenant que, pendant un siècle, prêtres et fidèles rivalisèrent de zèle pour faire disparaître les traces du vandalisme révolutionnaire et embellir la maison de Dieu.

Au mois de Mai 1807, M. Le Portier bénit deux cloches. L'une portait l'inscription suivante : *«Le 15 Mai 1807, j'ai été nommée Georges-Charlotte-Hyacinthe, par M. Charles-Georges de Belle-Isle Erard de Saint-Rémy, et par dame Marie-Thérèse-Charlotte-Hyacinthe de la Grimonière et bénite par M. Jacques Le Portier, curé de ce. Lieu - présence de M. Pierre Henry, maire de Nacqueville - Le Petit La Mazure, entrepreneur, les frères Jourdan, de Ver, fondeurs.»*

Sur la petite cloche, l'inscription suivante : *«Le 15 Mai 1807, j'ai été donnée et nommée Hémélie-Charlotte-Casimir, par demoiselle Charlotte-Robertine de Belle-Isle Erard de Saint-Rémy, accompagnée de M. Hyacinthe-Charles-Alfred Lefèvre de la Grimonière, et bénite par M. Jacques Le Portier, curé de ce lieu - présence de M. Pierre Henry, maire de Nacqueville - Le Petit La Mazure, de Villedieu, entrepreneur, les frères Jourdan, de Ver, fondeurs».*

Ces deux cloches pesaient ensemble 610 kilos Nous dirons plus loin ce qu'elles sont devenues.

Au mois de Juin 1817, M. Le Portier quitta Nacqueville, appelé à d'autres fonctions.

M. Hasley - 1817-1818

Il arriva à Nacqueville à la fin de Juillet 1817 et n'y resta qu'un an. Il fit, pour les inhumations, les bancs, et le pain bénit, un tarif qui eut longtemps force de loi. Aux yeux de ce bon curé, le pain bénit était obligatoire pour tous les paroissiens qui étaient en mesure de l'offrir. Le refuser, c'était s'exposer à nombre de désagréments, un jour ou l'autre.

A ce sujet, citons ici quelques lignes du Catéchisme que plusieurs Nacquevillais n'ont peut-être pas lues depuis longtemps. *«Il était d'usage, dans les premiers siècles de l'Eglise, que les fidèles présentassent à cette partie de la messe qu'on appelle l'Offertoire, le pain qui devait être consacré : puis ils communiaient à la fin de la messe. La piété venant à s'affaiblir, l'usage de communier fut moins fréquent. Alors vint la coutume de présenter un pain chaque dimanche à la messe paroissiale, pour être bénit, rompu, et distribué à tous les assistants, en signe d'union fraternelle. C'est aussi un mémorial des festins de charité que faisaient les fidèles, dès le temps des Apôtres, et qu'on nommait agapes, d'un mot grec qui signifie charité. Ainsi, le pain bénit est la figure de la sainte Eucharistie, un signe de charité entre les fidèles.»*

M. Hasley conduisit 93 personnes de Nacqueville à Beaumont, pour la confirmation. Au mois de Septembre 1818 il quitta la paroisse. Quelques années plus tard, il mourut Prieur de la Trappe de Bricquebec.

M. Mangon - 1819-1821

Après le départ de M. Hasley, la paroisse demeura plusieurs mois sans curé. M. Dacier, curé d'Urville, fut chargé par l'autorité diocésaine d'exercer toutes les fonctions pastorales à Nacqueville.

En Janvier 1819, M. Mangon est nommé curé. Prêtre zélé, bon prédicateur, il quitte Nacqueville au mois d'Octobre 1821, pour devenir missionnaire diocésain.

De nouveau, M. Dacier est chargé de la paroisse jusqu'à l'arrivée de M. Mosqueron, en Janvier 1822.

M. Jean-Baptiste Mosqueron - 1822-1843

Né à Saint-Germain-des-Vaux, il a laissé d'excellents souvenirs dans la paroisse. Aujourd'hui encore, sa mémoire est une vénération. C'était un curé modèle, pieux, zélé, bon administrateur.

En mai 1828, il fit ériger le Chemin de la Croix dans l'église, ainsi que le constate un procès-verbal signé de MM. Moisson, missionnaire ; Canu, curé de Querqueville ; Henry, curé de Tonneville ; Jean-Louis Belhoste, trésorier de la Fabrique ; Jacques Liot, Jean Lesdos, Bernard Lesept, membres de la Fabrique.

Au mois de Juillet de la même année, la chapelle Saint-Clair ayant été rendue à la cure de Nacqueville, une grande fête y eut lieu. La messe fut célébrée par M. Bellamy, curé de Beaumont, entouré de tous les prêtres du voisinage et d'une foule de fidèles, heureux de revenir à la dévotion traditionnelle.

Le 10 Juillet 1831, M. Mosqueron fit ériger dans la paroisse la Confrérie du Sacré-Cœur de Jésus.

Il désirait mourir au milieu de ses chers Nacquevillais. Mais, quelques mauvaises têtes ayant profondément troublé la paroisse de Gréville, l'autorité diocésaine confia à M. Mosqueron le soin de ramener la paix. C'était en 1843. M. Mosqueron fut très froidement accueilli. Il essaya néanmoins de faire le bien, de calmer les esprits, de montrer l'imbécillité de certaines tracasseries. Mais, paraît-il, les habitants de Gréville, moins intelligents que ceux d'aujourd'hui, n'apprécièrent les vertus de leur curé qu'après sa mort, survenue en 1853.

M. François Launey - 1843-1887

Né à Sottevast, le 22 Février 1807, M. Launey fut nommé curé de Nacqueville en Mai 1843 par M^{gr} Robiou, évêque de Coutances. Pendant quarante-quatre ans, il se distingua par sa prudence, sa piété et son zèle pour le bien spirituel de ses paroissiens. Il a laissé quelques notes sur les débuts de son ministère à Nacqueville. *«Encouragé, dit-il, par les heureux résultats qui suivirent une mission donnée en 1844, à Tollevast, où j'ai fait mes douze ans de vicariat, je demandai à M. Legoupil, directeur des missions dans le diocèse, trois missionnaires pour l'année suivante. Le 1^{er} Novembre 1845, M. l'abbé d'Aureville, missionnaire ; M. Travert, mort curé de Barfleur ; M. Quesnel, mort curé de Virandeville, firent l'ouverture de la mission dans l'église de Nacqueville. Elle dura quatre semaines. Les premières prédications ne furent que peu suivies, mais bientôt, la paroisse se leva en masse ; les prêtres et les habitants des communes voisines accoururent en foule, et l'immense majorité des paroissiens profita des grâces qui lui étaient offertes.*

La ferveur qui animait alors nos habitants, s'est malheureusement bientôt ralentie. J'ai toujours cru que les fêtes et réjouissances de 1848 en furent la cause principale. Une messe en musique chantée dans l'église de Nacqueville, par tous les musiciens de la ville de Cherbourg ; après cette messe, bénédiction et plantation d'un arbre de la liberté sur la place publique ; ensuite, un banquet civique nombreux et bien organisé, auquel je dus paraître un instant, voilà ce que j'ai vu à Nacqueville en 1848. Dès lors, je remarquai la décroissance du respect, de la subordination, des pratiques religieuses. Au reste, l'indifférence en matière religieuse, qui, depuis longtemps est à l'ordre du jour ; des journaux impies répandus dans la campagne et lus par des gens qui se croient et se disent catholiques ; les relations avec des gens qui ne connaissent plus ni dimanche, ni abstinence, ni devoir pascal ; le peu de soin que les maîtres ont de leurs domestiques ; la présence d'un certain nombre de francs-maçons, particulièrement dans le bas de Nacqueville ; en faut-il davantage pour obscurcir les lumières de la foi et paralyser les pratiques religieuses, pour faire vivre les gens sans souci du lendemain de la mort ? »

M. Launey s'occupa très activement de l'église. Mais nous ne pouvons énumérer ici tous les travaux de reconstruction, d'entretien et d'embellissement entrepris pendant les quarante-quatre ans de son administration.

Sur ses conseils - nous le tenons de bonne source - Madame la comtesse de Tocqueville fit une donation importante à la Fabrique et au Bureau de Bienfaisance : à la Fabrique une rente de 600 francs sur l'État, à charge de faire acquitter à perpétuité une messe basse chaque semaine dans l'église paroissiale ; au Bureau de Bienfaisance, une rente de 2 000 francs. Avec quel cynisme les intentions de la généreuse bienfaitrice sont aujourd'hui foulées aux pieds, tout le monde le sait. Nos ancêtres auraient bondi de colère, en présence d'injustices aussi odieuses ; de nos jours, les uns sont les très humbles valets de ceux qui les commettent, et les autres se taisent.

En 1884, M^{gr} Germain vint donner la confirmation à Nacqueville. Il y reçut l'accueil que méritaient sa dignité, son éloquence, son grand cœur et le charme pénétrant de toute sa personne. La cérémonie fut parfaitement organisée par M. Launey, qui portait allègrement le poids des années.

Tous ceux qui ont connu M. Launey savent le soin qu'il apportait à l'instruction religieuse des enfants, à la prédication, à la visite des malades, à l'administration temporelle de la paroisse, à tous les devoirs de la charge pastorale. Grand, maigre, un peu rigide dans l'application des principes, autoritaire, mais aimable et spirituel, dévoué et délicat, il jouissait de l'estime et de l'affection de ses paroissiens.

Ce digne curé mourut le 20 Janvier 1887 et fut inhumé le 22, près de la croix du cimetière, côté nord, en présence de tous les prêtres du voisinage et d'une foule de fidèles.

M. Edmond Bézard - 1887-1901

Né à Isigny, diocèse de Bayeux, le 6 Novembre 1851, M. Bézard fut ordonné prêtre le 29 Juin 1876. Après avoir rempli les fonctions de vicaire à Vaudrimesnil, à Sauxemesnil et à Equeurdreville, il fut appelé à la cure de Nacqueville le 15 Janvier 1887, quelques jours avant la mort de M. Launey.

Dès le début, il déploya une grande activité. Au presbytère, les travaux exécutés en l'année 1887, s'élevèrent à la somme de 1 653 fr 40. A l'église, on dépensa près de 1 200 fr pour blanchissage de tous les murs, dorure et vernissage du maître-autel, réparation des boiseries du chœur.

En 1889, les deux petites cloches, placées dans la tour au lendemain de la Révolution, furent vendues, et, le 11 Août, jour de la fête patronale Saint-Laurent, elles furent remplacées par une très belle cloche pesant 1 268 kilos. Citons le procès-verbal de la bénédiction, rédigé par le curé. *«L'an de N. S. J. C. mil huit cent quatre-vingt-neuf, en la fête patronale Saint-Laurent de l'église paroissiale de Nacqueville, M. l'abbé Leroux, curé-doyen de Beaumont-Hague, spécialement délégué par Monseigneur l'Évêque de Coutances et Avranches, a solennellement béni, conformément à ce qui est prescrit par le Pontifical Romain, une cloche, fondue en partie aux frais des habitants de cette paroisse, par MM. Viel frères, de Villedieu, et pesant - avec les coussinets - douze cent soixante-huit kilogrammes, en présence de M. Jean-Baptiste Hersent, parrain, et de M^{me} Virginie Hersent, marraine, qui lui ont donné les noms de Jean-Marie-Virginie, et qui ont signé le présent procès-verbal avec Nous, curé de la paroisse de Nacqueville.*

Étaient présents à cette cérémonie : MM. Fontaine, curé-doyen des Pieux, prédicateur ; Mosqueron, curé de Hainneville ; Clément, curé d'Equeurdreville ; Quévastre, d'Equeurdreville, prêtre de Saint-Sulpice, professeur de Dogme au grand séminaire de Bayeux ; Daireaux, prêtre du diocèse de Bayeux, professeur à l'Institution Sainte-Marie, près Caen ; Langlois, curé de Branville ; MM. les membres du Conseil de Fabrique et un nombreux concours de fidèles.» Suivent les signatures.

Les années suivantes, l'église s'enrichissait de statues, de chapes, de chasubles, et autres ornements. Cela, grâce au zèle du curé, à la très sage administration du trésorier de la Fabrique, M. Jean-Baptiste Leroy, et à la générosité de quelques familles.

M. Bézard ne négligeait pas les intérêts spirituels de la paroisse. Il avait spécialement à cœur l'instruction de la jeunesse ; et, assurément ceux qu'il a préparés au grand jour de la première communion, conservent de lui un excellent souvenir.

Malgré tout, M. Bézard se heurta à une foule de difficultés. Parfois, le bon curé perdait patience ; et alors, les paroles amères ajoutées au manque d'égards aggravaient la situation. Toutefois, pendant les derniers mois de sa vie, on lui prodigua les marques de sympathie. Les souffrances qu'il endurait faisaient oublier bien des vivacités. Il mourut le 1^{er} Août 1901, et la paroisse fit au pasteur de très dignes funérailles.

Il repose à l'endroit qu'il avait lui-même choisi, dans l'allée qui entoure l'église au Nord, en face de la seconde travée de la nef. Une modeste pierre tombale porte l'inscription suivante :

Edmond Bézard
Curé de Nacqueville

M. Albert Hue - 1901...

IL laisse à un autre le soin de continuer l'histoire des curés de Nacqueville.

Tels furent les curés qui dirigèrent la paroisse de Nacqueville pendant sept siècles. Nous aurions voulu donner plus de détails sur chacun d'eux et mieux préciser les traits de leur caractère. Mais les documents font défaut. Qui pourrait s'en étonner ? La vie d'un curé de campagne n'est-elle pas partout et toujours la même ? Perpétuer le mystère de l'autel ; instruire les petits enfants ; lancer la jeunesse dans la voie du bien ; prêcher à tous les doctrines du Christ ; encourager les bons et offrir le pardon aux pécheurs ; aller au-devant de toutes les misères physiques et morales ; jeter dans le présent la semence de l'éternité ; tel est le rôle invariable du prêtre. *«Voilà sa vie et ses plaisirs, dit Lamartine ; ses cheveux blanchissent, ses mains tremblent en élevant le calice, sa voix cassée ne remplit plus le sanctuaire, mais retentit encore dans le cœur de son troupeau ; il meurt ; une pierre sans nom marque sa place au cimetière, près de la porte de son église. Voilà une vie écoulée ! Voilà un homme oublié à jamais ! Mais cet homme est allé se reposer dans l'éternité où son âme vivait d'avance, et il a fait ici-bas ce qu'il y avait de mieux à y faire. Il a continué un dogme immortel, il a servi d'anneau à une chaîne immense de foi et de vertu, et laissé aux générations qui vont naître une croyance, une loi, un Dieu.»*